A l'attention de l'ensemble des acteurs de la gestion publique exerçant des fonctions d'Ordonnateur au sein du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (Proviseur, Principal, Recteur, Président d'Université, Directeur, Secrétaire Général, Chef de Division...)

Vous êtes directement concerné(e) par le nouveau régime unifié de Responsabilité financière des Gestionnaires Publics, instauré par l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022,

Forte de son expérience au service des comptables et régisseurs depuis plus d'un siècle, l'AFCM étend désormais son accompagnement aux ordonnateurs, en vous proposant notamment le cautionnement des amendes liées à ce dispositif répressif entré récemment en vigueur.

Je vous invite à prendre connaissance de la brochure ci-jointe expliquant les services proposés par l'association au vu des risques encourus.

Vous pouvez obtenir toutes les informations complémentaires en vous connectant sur le site Internet de l'association ou en contactant Madame Babilotte au 01 44 43 93 35.

Le bureau et moi-même espérons vous voir bientôt rejoindre notre association.

Hervé LE FLANCHEC, Directeur

Adhérer en ligne

Pour plus d'information